



## **CHAMPIONNAT PANAMÉRICAIN WBSC AMÉRIQUES 2025 PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE U18 MASCULINE**

### **SECTION 1 – OBJECTIF**

Le programme de l'équipe nationale U18 masculine fera compétition au Championnat panaméricain U18 masculin WBSC Amériques de 2025 à Bahia Blanca, Argentine qui est prévu du 5 au 11 octobre. Ceci est un tournoi de qualification pour la Coupe du monde de softball U18 masculin 2027 de la WBSC. L'objectif de ce document est de définir le processus qui sera utilisé par Softball Canada pour sélectionner des athlètes à l'équipe nationale U18 masculine 2025 pour le Championnat panaméricain.

Note: Les années de naissance pour cet événement est 2007 ou plus tard, tandis que ce sera 2009 ou plus tard pour la Coupe du monde de 2027.

#### **Ce processus de sélection a l'objectif suivant:**

- Sélectionner la meilleure équipe possible pour le Championnat panaméricain U18 masculin WBSC Amériques de 2025. Bien que certains critères objectifs seront utilisés pour sélectionner l'équipe, il est également reconnu qu'il y a un élément subjectif significatif. Les éléments subjectifs comprennent des facteurs tels que la performance précédente ou actuelle, l'expérience, les besoins par rapport aux positions, le leadership et la cohésion d'équipe.

### **SECTION 2 – ADMISSIBILITÉ**

Afin d'être éligible à être sélectionné à l'équipe nationale, un athlète doit:

- a) être en règle auprès de Softball Canada en n'étant pas sujet de sanctions disciplinaires;
- b) être un citoyen canadien;
- c) détenir un passeport canadien qui n'expire pas avant le 31 mars 2026 ou être dans le processus de renouveler leur passeport canadien afin de s'assurer qu'il n'expire pas avant le 31 mars 2026; et
- d) être en conformité avec tous les requis d'admissibilité de la Confédération mondiale de baseball et softball (WBSC).

Les individus qui rencontrent a) ci-dessus mais qui n'ont pas la documentation dans b) et c) sont encore éligibles à être sélectionnés à l'équipe nationale si qu'ils démontrent à Softball Canada qu'ils poursuivent activement leur citoyenneté et qu'ils pourraient avoir la capacité d'obtenir l'admissibilité requise avant la date limite de soumission de la formation finale.

Une fois sélectionné à l'équipe nationale, il est attendu que tous les athlètes s'entraînent en préparation pour jouer au sein de l'équipe nationale U18 masculine.

### **SECTION 3 – AUTORITÉ DE SÉLECTION**

Le Conseil d'administration de Softball Canada a délégué l'autorité de toute prise de décision sous cette politique à l'entraîneur chef de l'équipe nationale U18 masculine.

L'entraîneur chef possède l'autorité finale sur toutes les décisions de sélection, incluant la sélection d'athlètes à l'équipe, retirer des athlètes de l'équipe, et sélectionner des athlètes remplaçants à l'équipe si nécessaire. Lors de la prise des décisions concernant les sélections, l'entraîneur chef consultera avec le Gérant – Opérations et le personnel des entraîneurs. Dans le contexte de ce document, le personnel des entraîneurs comprend les entraîneurs adjoints, les dépisteurs et les évaluateurs tels que désignés par Softball Canada.

### **SECTION 4 – PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES**

#### Sélection à l'équipe nationale

Une série de camps d'identification provinciaux auront lieu en mai/juin 2025 où les athlètes seront évalués sur leur niveau de conditionnement physique et leurs habiletés au softball. Le personnel des entraîneurs fera du dépistage à plusieurs tournois provinciaux, ainsi qu'aux Championnats canadiens U17 et U20 masculins et les Jeux du Canada de 2025 afin de finaliser la formation de l'équipe.

Les facteurs qui seront considérés dans cette sélection comprennent les aspects physiques et techniques du sport, ainsi que la dynamique d'équipe. Ces facteurs, qui seront pondérés par l'entraîneur chef selon ce que ce dernier juge approprié dans le processus de la prise de décisions, incluent:

- Performance précédente et actuelle
- Expérience
- Besoins positionnels (primaire et substitut)
- Développement et/ou amélioration actuelle ou projetée
- Contribution/leadership à la cohésion de l'équipe
- Disponibilité à la compétition et à l'entraînement

Il est compris que dans le processus de faire des sélections pour créer la meilleure équipe possible, il est possible que les meilleurs athlètes individuels pourraient ne pas être sélectionnés. L'entraîneur chef possède aussi le pouvoir discrétionnaire de nommer un athlète à l'équipe même si l'athlète pourrait ne pas avoir participé à des camps d'évaluation ou d'autres activités de sélection.

Les échéances qui seront suivies dans la sélection d'athlètes à l'équipe du Championnat panaméricain U18 masculin WBSC Amériques de 2025 sont les suivantes. Notez que des événements, dates et heures spécifiques pourraient être modifié(e)s.

- Au plus tard le 3 septembre 2025 – L'entraîneur chef sélectionnera jusqu'à seize (16) athlètes qui seront nommés à l'équipe qui participera au Championnat panaméricain U18 masculin WBSC Amériques de 2025 à Bahia Blanca, Argentine en octobre.

- Les athlètes pourraient être sélectionnés en étapes, avant cette date, à la discrétion de l'entraîneur chef.

Des joueurs alternes peuvent être ajoutés à l'équipe pour remplacer un athlète retiré de l'équipe selon la section 5. L'addition d'alternes à l'équipe est à la discrétion seule de l'entraîneur chef et sera faite en respectant la philosophie de mettre la meilleure équipe possible sur le terrain.

En plus des dates plus hautes, il est attendu que les athlètes suivent le programme d'entraînement prescrit, et d'être disponibles à rencontre le personnel de l'équipe nationale à des temps et des endroits acceptés.

## **CIRCONSTANCES IMPRÉVUES / CHANGEMENTS AU DOCUMENT**

Dans le cas que des circonstances imprévues font en sorte que le processus de sélection ou les échéances plus hautes ne soient pas exécutés tel(s) que décrit(es) dans ce document, Softball Canada se réserve le droit d'identifier un processus ou des échéances alternes. Si ce cas se présente, toutes les athlètes du bassin d'athlètes seront notifiées de ces changements dans un délai raisonnable.

## **SECTION 5 – RENVOI D'UN ATHLÈTE D'UN CAMP OU D'UNE ÉQUIPE**

À la sélection au bassin d'athlètes ou à l'équipe, l'athlète doit :

- a) Signer une entente de membre d'équipe;
- b) Fournir tous les documents requis à Softball Canada (information de passeport, etc.);
- c) Participer aux événements, activités et rencontres d'équipe, tels que dirigés par l'entraîneur chef ou une personne qu'il a désigné;
- d) Assurer qu'ils portent de l'équipement et des vêtements appropriés;
- e) Obéir à tous les règlements établis par l'entraîneur chef et/ou Softball Canada;
- f) Assister Softball Canada aux relations publiques et les projets de collecte de fonds tel que requis;
- g) Respecter les obligations d'environnement d'entraînement hors-saison quotidien tel qu'identifié par l'entraîneur chef;
- h) Ne doit pas être en suspension ou toute autre sanction par tout corps gouvernant reconnu pour toute offense de dopage ou relié au dopage;
- i) Être disponible pour la collection d'échantillon en tout moment et d'avoir fourni de l'information à jour de son emplacement sur une base régulière tel que dirigé par Softball Canada, la Confédération mondiale de Baseball et Softball et/ou le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) conformément à la politique canadienne.

Un athlète peut être retiré du bassin d'athlètes ou d'une équipe nationale si l'athlète :

- a) Est incapable de rencontrer les attentes de performance;
- b) Est incapable de performer en raison d'une blessure, d'une maladie ou pour toute autre raison médicale telle que déterminée par le personnel médical de Softball Canada;
- c) Est incapable de s'engager aux activités et événements du Programme des équipes nationales (notez qu'un athlète peut recevoir une exemption de l'entraîneur chef et de Softball Canada)
- d) Viole les règlements d'équipe et/ou les politiques et procédures de Softball Canada;
- e) Présente une conduite qui est nuisible à l'image du programme de l'Équipe Nationale de Softball Canada

- f) Ne respecte pas l'entente d'athlète;
- g) Se retire volontairement;
- h) Est retiré par une commission d'appel ou de discipline de Softball Canada; ou
- i) Se représente de façon frauduleuse

## **SECTION 6 – SUBSTITUTION DES ATHLÈTES ALTERNES**

Lorsque nécessaire et approprié, une athlète retirée d'une équipe peut être remplacé par une athlète alterne sélectionnées par l'entraîneur chef.

## **SECTION 7 – APPELS**

Les sélections de Softball Canada pour l'équipe du Championnat panaméricain U18 masculin de 2025 peuvent être portées en appel conformément aux procédures telles que décrites dans la politique d'appels de Softball Canada. Le processus d'appel de Softball Canada pourrait être contourné avec le consentement de tous les partis et référé directement au centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).